



**NAETISL**

National Association of  
Educational Translators and  
Interpreters of Spoken Languages



**MODDC**

Missouri  
Developmental  
Disabilities Council

# COMMUNIQUER EFFICACEMENT : *à quoi s'attendre d'un interprète*

---

Le financement du projet de soutien à l'accès linguistique dans les écoles du Missouri, fourni par le conseil du Missouri pour les handicaps développementaux, a été soutenu par l'administration pour la vie en communauté (ACL), le département américain de la santé et des services sociaux (HHS) dans le cadre d'une aide financière totale de 1 361 246 dollars, financée à 100 % par l'ACL et le HHS. Le contenu est celui de l'auteur ou des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions officielles ni l'approbation de l'ACL/HHS ou du gouvernement américain.



[naetisl@gmail.com](mailto:naetisl@gmail.com)

NAETISL



Follow us



MODDC



[moddc@moddcouncil.org](mailto:moddc@moddcouncil.org)



[www.naetisl.org](http://www.naetisl.org)

[www.moddcouncil.org](http://www.moddcouncil.org)





## Communiquer efficacement : à quoi s'attendre d'un interprète

### Communiquer efficacement avec l'école de votre enfant

Les lois fédérales exigent que les écoles communiquent aux familles dans une langue qu'elles peuvent comprendre les informations concernant les programmes, services ou activités, lesquelles sont également partagées avec les familles qui maîtrisent l'anglais. Ces informations portent notamment sur les sujets suivants :

- Enregistrement et inscription à l'école
- Programmes d'assistance linguistique
- Bulletins scolaires
- Politiques et procédures en matière de discipline des élèves
- Réunions parents-enseignants
- Marche à suivre pour déposer une plainte
- Guides des élèves et des parents
- Programmes pour élèves surdoués et talentueux
- Écoles à vocation particulière et à charte
- Éducation spécialisée et services connexes
- Informations sur les activités parascolaires
- Avis de non-discrimination

### CONFIDENTIALITÉ:

L'interprète doit toujours protéger vos informations et celles de votre enfant.

Les informations partagées lors d'une réunion ou dans des documents comme les dossiers scolaires, les relevés de notes ou les dossiers médicaux doivent rester confidentielles, sauf si vous autorisez l'interprète à les communiquer aux enseignants ou à d'autres membres du personnel scolaire.





La Family Educational Rights and Privacy Act ou FERPA est une loi qui explique comment ces informations sont protégées :

<https://www2.ed.gov/policy/gen/guid/fpco/ferpa/index.html>

**LIMITES PROFESSIONNELLES :** Pendant une réunion, l'interprète doit agir uniquement comme un interprète. Il peut vous aider à communiquer avec d'autres membres du personnel scolaire en mesure de répondre à vos autres questions ou préoccupations.

**SENSIBILITÉ CULTURELLE :** L'interprète doit montrer du respect envers votre enfant et vous, de même qu'envers vos croyances et pratiques culturelles. L'interprète peut aider à clarifier les malentendus culturels entre enseignants et parents, mais il devrait toujours vous consulter au préalable.

**PRÉCISION :** L'interprète doit communiquer ce que vous dites, exactement comme vous le dites, sans modifier votre message ni supprimer les informations que vous avez fournies. L'interprète peut vous demander de clarifier un mot ou une expression pour s'assurer que votre message est communiqué avec précision.

**RESPECT :** L'interprète doit toujours traiter le personnel de l'école et vous avec respect. Les conflits doivent être résolus avec professionnalisme. Si vous sentez un jour qu'on vous manque de respect, il est important d'en informer l'école.

**PLAIDOYER :** L'interprète vous soutiendra alors que vous protégez vos propres droits et que vous vous assurez de faire entendre votre voix. Si quelque chose semble inéquitable envers vous ou votre enfant, il est important d'en informer l'école.





**PROFESSIONNALISME** : L'interprète doit toujours agir avec professionnalisme. Il ne doit pas être en retard à une réunion et il doit faire preuve de respect envers vous et le personnel de l'école en toutes circonstances.

**PERFECTIONNEMENT** : L'interprète doit continuer à apprendre de nouvelles compétences et du vocabulaire afin de vous aider à comprendre les informations. L'interprète ne doit jamais cesser d'apprendre.

